

ÉCONOMIE

Pôles de compétitivité : pourquoi l'écrémage n'a pas eu lieu

Matignon a choisi la méthode douce pour forcer les pôles à se rassembler. Le rôle des régions est en question.

ANNE DE GUIGNÉ @adegulgne

POLITIQUE ÉCONOMIQUE Le couperet est tombé pour les pôles de compétitivité, ces places qui rassemblent sur un territoire donné des entreprises de toutes tailles actives sur le même secteur, centres de recherche et organismes de formation. Matignon a récemment dévoilé la liste des pôles, qui seront à nouveau labellisés pour la quatrième phase de leur développement. L'épreuve de vérité tant attendue n'aura traumatisé personne. Sur les 56 dossiers déposés, 56 ont été acceptés!

A une nuance près, 48 sont labellisés pour quatre ans, la durée prévue initialement, et 8 pour une seule année. Pour ces derniers, qui n'ont pas satisfait le cahier des charges, un examen de rattrapage supervisé par Bercy est prévu en fin d'année. L'écrémage redouté par les présidents de région n'a donc pas eu lieu. En pleine crise des «gilets jaunes», l'exécutif a évité de prendre de front ces puissants relais locaux.

Quand il était locataire de Bercy, Emmanuel Macron souhaitait confier aux régions la gestion de la grande majorité des pôles, à l'exception des neuf ou dix principaux de dimension internationale, qui resteraient coordonnés par l'État et concentreraient davantage de financements. Les auteurs en mars 2018 du rapport Lewiner sur les

aides à l'innovation allaient dans le même sens en suggérant, de leur côté, de privilégier la constitution «d'un nouveau label, par exemple des pôles d'excellence ou des hubs, visant à sélectionner une vingtaine de pôles de compétitivité positionnés sur des thématiques d'avenir, autour de critères stricts de performance et de visibilité internationale».

Filières d'excellence

Cette option qui reviendrait à mettre en lumière un nombre restreint de filières d'excellence françaises - aéronautique, biotechnologie ou finance - a donc été écartée. «Le prisme de la réforme n'était pas d'aboutir à un nombre précis de pôles mais de structurer le paysage avec un cahier des charges précis qui indique le niveau de performance attendu», défend aujourd'hui Matignon, en soulignant que même si le mouvement n'est pas spectaculaire la réduction du nombre de pôles est bien entamée. Depuis leur création en 2004 sous le gouvernement Raffarin, le nombre de pôles avait jusqu'ici oscillé entre 65 et 70. La concentration devrait se poursuivre.

«Le fait d'allouer chaque année les financements vers les pôles les plus performants crée un processus un peu darwinien qui va nourrir la consolidation», détaille Jean-Luc Beylat, le président de l'association française des pôles de compétitivité. Les règles du jeu sont connues, ce qui limite les possibles pressions po-

litiques. L'État, les régions et les entreprises, voire l'Union européenne, financent l'activité des pôles. Côté État sont fléchés des crédits budgétaires fixes (18 millions cette année) pour le fonctionnement. Une enveloppe de 400 millions d'euros au sein du Programme d'investissements d'avenir (PIA) sur la période 2019-2020 a été dédiée aux projets structurants, au sens large. Un quart de cette enveloppe provenant de fonds régionaux.

En janvier, lors d'une réunion avec les présidents de région Bruno Le Maire a d'ailleurs ouvert la question d'une éventuelle décentralisation de la gestion des pôles vers les régions. Une des pistes consisterait à leur déléguer des crédits budgétaires de fonctionnement. «Il serait absurde que l'État se retire du financement. Cela équivaudrait à transformer les pôles en agences de développement économique régionales. Les éventuelles rivalités entre régions pourraient aussi pénaliser les dynamiques de filières nationales», défend Jean-Luc Beylat de l'association des pôles de compétitivité. «Il y a un vrai sujet sur la gouvernance des pôles. Dans la suite de la loi Notre, on pourrait la confier aux régions. Il faut instruire le dossier», décline de son côté Matignon. Du côté de l'Association des régions de France, on «accueille avec bienveillance cette ouverture, même si rien n'est tranché!»

Des projets labellisés par le Picom, le pôle de compétitivité des industries du commerce nordiste, ont déjà pris place dans les commerces, comme dans ce magasin de Fâches-Thumesnil (Nord). ROSERAU/PHOTOFOR/VOIX DU NORD

QUELLE DIFFÉRENCE ENTRE LE WEB ET INTERNET?

On les confond souvent, mais ils sont très différents. Internet est un système de réseaux informatiques reliés entre eux. C'est d'ailleurs de là que vient son nom : Internet est la contraction d'«interconnected network», réseau interconnecté en anglais. Il est la structure qui permet d'envoyer des «paquets» d'informations d'un ordinateur à un autre, grâce à un système complexe d'adresses qui font parvenir ces informations au bon endroit. L'ancêtre d'Internet, baptisé Arpanet, a été inventé par le département américain de la Défense dans les années 1960. Il a d'abord été utilisé à des fins militaires, puis pour faciliter la transmission d'informations entre des universités et des centres de recherche. Internet permet l'utilisation de différentes applications, comme le mail ou le pair à pair, utilisé pour le partage de fichiers.

Or, l'une de ces applications est justement le World Wide Web. Il permet de consulter des pages sur des sites Internet, grâce à des navigateurs adaptés et via des machines comme des ordinateurs ou des smartphones. Il s'agit un peu d'une immense bibliothèque de documents, qui repose sur les fondations complexes d'Internet. Le Web utilise de nombreuses technologies et protocoles pour être simple d'utilisation. C'est par exemple le cas de l'hypertexte, qui permet d'aller d'un site à un autre en cliquant sur un lien, ou les URL, qui identifient simplement l'adresse d'un site ou d'un contenu. L.R.

mettent aux individus d'être plus connectés que jamais. L'arrivée des premiers smartphones, à la fin des années 2000, accélère ce mouvement. Conformément aux espérances de Tim Berners-Lee, le Web relie les gens entre eux et fait naître des mouvements sociaux inédits, tels que «printemps arabes» ou, plus récemment, les «gilets jaunes» en France.

Le Web donne aussi la parole à des gens qui ne l'avaient pas avant, avec des phénomènes tels que BlackLivesMatter, dénonçant les violences policières contre les personnes noires aux États-Unis, ou #MeToo, contre les violences sexuelles faites aux femmes. Des sites comme Wikipédia (né en 2001) sont également les héritiers directs de cette volonté de Tim Berners-Lee de faire du Web un espace de partage de connaissances.

Mais, en trente ans, le Web s'est singulièrement refermé. Quelques acteurs se partagent un quasi-monopole sur les moyens de communication, de consommation, d'information. Cette concentration a eu des effets négatifs terribles. De nombreuses entreprises exploitent et monétisent la vie privée des internautes. Les réseaux sociaux permettent la large propagation de contenus de désinformation ou de haine. Ils incitent à notre addiction, à nos commentaires et nos clics, qui les rendent plus riches. Les États surveillent leurs citoyens en ligne et les censurent. Ces conséquences s'illustrent régulièrement au travers d'affaires telles que les révélations d'Edward Snowden sur la surveillance de la NSA américaine, en 2013. Le scandale Cambridge Analytica a lui mis à jour les parts d'ombre du modèle économique de Facebook. En 2019, l'idée «vague, mais prometteuse» de Tim Berners-Lee a bien révolutionné nos vies. Elle a aussi perdu ses idéaux. ■

Mark Zuckerberg L'inventeur du Web social

Mark Zuckerberg a longtemps été un adolescent timide et solitaire. C'est pourtant à cet étudiant en informatique que l'on doit l'avènement du Web social à grande échelle. À la base,



Facebook n'était qu'un projet étudiant potache et sexiste, centré autour de la drague entre membres

de l'Ivy League. Mais Mark Zuckerberg a réussi à en faire le premier réseau social de 7 à 77 ans en misant tout sur la construction d'avatars virtuels et de services associés. C'est sur ce modèle de plateforme que Facebook s'est imposé comme porte d'entrée au Web pour des millions d'utilisateurs. Il reste l'un des sites les plus visités au monde aujourd'hui. Mais son emprise s'est étendue au-delà de facebook.com : on retrouve ses boutons like et partage sur deux tiers des sites Web mondiaux, ce qui lui permet de collecter les données de milliards d'internautes (qu'ils soient inscrits ou non sur le réseau). Une telle puissance suscite aujourd'hui la crainte, nourrie par des failles de données à répétition, la propagation de la désinformation et de la manipulation électorale. Jadis star du Web, Mark Zuckerberg est désormais l'enfant terrible. ■ E.B.

PROJET DE LOI CONTRE LA HAINE

La députée de la République en marche Laetitia Avia présente lundi son projet de loi pour lutter contre la haine en ligne. Il entend uniformiser les procédures de signalement et s'attaque aux «accélérateurs de contenus» tels les réseaux sociaux abritant ces propos. Avec cette loi, ils auront 24 heures pour supprimer un contenu haineux et s'exposeront à de lourdes amendes, jusqu'à 4% de leur chiffre d'affaires mondial. Cette loi cherche à faciliter le blocage décidé par les tribunaux, surtout des sites miroirs, souvent légèrement différents des sites fermés, qui renaissent après les décisions de justice. S.P.



Course à la fusion chez les petits

Pour conserver leur labellisation et les financements qui vont de pair, les pôles de compétitivité devaient répondre à un strict cahier des charges : afficher, à fin 2018, un minimum de 150 adhérents (s'acquittant de leur cotisation) en moyenne sur les six dernières années et une part croissante de financement privé. Pour atteindre cette taille critique, les pôles régionaux de taille modeste n'ont eu d'autre choix que de fusionner.

Certains ont annoncé leur rapprochement en amont de la sélection. C'est le cas par exemple de deux pôles dédiés au numérique et à la sécurité des données qui étaient jusqu'ici voisins. Images & Réseaux de Bretagne-Pays de la Loire et le normand TES. Ils ont présenté un dossier commun sous l'appellation Images & Réseaux - TES devant le jury de la Direction générale des entreprises (DGE) de Bercy.

Retail et technologie

Leur union, annoncée à la fin de l'année dernière, leur permettra de constituer le troisième pôle numérique en France, avec 400 membres sur trois régions - Bretagne, Normandie, Pays de la Loire - et de représenter en cumul 6 milliards d'euros d'investissement en R&D. La fusion opérée

tionnelle est attendue début 2020. D'ici là, reste notamment à s'accorder sur un nouveau nom.

Picom, le pôle de compétitivité des industries du commerce nordiste, qui planche sur les mutations technologiques du shopping depuis Lille, s'est en revanche présenté en solo, alors qu'il ne dénombre que 130 membres dont quelques poids lourds issus des grands noms du retail mais aussi des entreprises technologiques comme Auchan, Leroy Merlin, Atos Worldline ou Orange. Conséquence : le comité de sélection a accordé un nouveau label au pôle pour une durée de un an, toute prolongation étant conditionnée à la réalisation d'une fusion avec un autre pôle.

Les dirigeants de Picom avaient anticipé ce verdict. Ils travaillent sur un rapprochement avec le pôle de compétitivité francilien Cap Digital, un mastodonte qui revendique plus de 1000 adhérents, «avec lequel des synergies fortes ont été identifiées en termes d'innovation et de ruptures technologiques», écrit le délégué général, Patrick Brunier. Des discussions ont été entamées pour aboutir à la fin de l'année. De leur succès dépendra l'avenir de Picom. Un point d'étape sera réalisé en septembre. ■ A.G.

EN BREF

LE LYON-TURIN SORT DE L'IMPASSE

□ Une «acrobatie juridique» a permis de sauver in extremis de l'impasse la ligne ferroviaire à grande vitesse Lyon-Turin. Une proposition du premier ministre italien permet de lancer dès ce lundi les «avis de marchés» pour les travaux et d'éviter ainsi de voir s'envoler les 300 millions de fonds européens affectés au chantier.

AUDIOVISUEL: RIESTER POUR UNE FUSION CSA-ARCEP-HADOPI

□ Le ministre de la Culture, Franck Riester, qui veut présenter une loi sur l'audiovisuel avant l'été, plaide dans la JDD pour un rapprochement des trois instances de contrôle CSA, Arcep et Hadopi (500 personnes) sous l'autorité d'un président unique. Il souhaite aussi un regroupement de l'ensemble des médias publics.

➤ Le modèle social d'Uber à nouveau devant la justice française

➤ Industrie automobile: Bercy au chevet du diesel www.lefigaro.fr/economie